

**Ministry of Education**  
Financial Analysis and  
Accountability Branch  
21<sup>st</sup> Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tel.: (416) 327-9356  
Fax: (416) 325-2007  
Email: [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)

**Ministère de l'Éducation**  
Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières  
21<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto (Ontario) M7A 1L2  
Tél. : 416 327-9356  
Télééc. : 416 325-2007  
Courriel : [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)



2011 : SB14

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation

**EXPÉDITEUR :** Andrew Davis  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE :** Le 5 mai 2011

**OBJET :** Personnes déplacées à la suite du tremblement de terre et du tsunami survenus en mars 2011 au Japon

---

Je vous écris pour vous informer de l'adoption d'une modification au Règlement 20/10 pris en application de la *Loi sur l'éducation* visant à autoriser les personnes déplacées à la suite du tremblement de terre et du tsunami survenus en mars 2011 au Japon à fréquenter une école en Ontario sans avoir à payer les droits de scolarité.

Cette modification qui a pour but d'aider les victimes de cette catastrophe naturelle à poursuivre leurs études s'applique aux personnes admises à une école d'un conseil pour l'année scolaire 2010-2011 ou 2011-2012. Nous informons les conseils scolaires d'admettre ces élèves dans les meilleurs délais, de renoncer au paiement des droits et de les déclarer comme « élèves du conseil » pour les besoins du ministère.

Si vous avez des questions ou des préoccupations à ce sujet, veuillez communiquer avec Abby Dwosh au 416 325-2054 ou à [abby.dwosh@ontario.ca](mailto:abby.dwosh@ontario.ca), ou avec Nicholas Grieco au 416 325-2048 ou à [nicholas.grieco@ontario.ca](mailto:nicholas.grieco@ontario.ca).

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Andrew Davis

c.c. Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances